



## Déclaration liminaire et compte rendu des élus de la CGT Finances Publiques

# CAPN C DU 13 JANVIER 2016

# AFFECTATIONS HORS MÉTROPOLE

L'année 2016 va ressembler comme 2 gouttes d'eau à 2015 et les politiques de ce gouvernement dit de gauche ressembler à s'y méprendre aux politiques ultra libérales de droite:

Sarkozy en rêvait...Hollande l'a fait !

► Désengagement de l'Etat avec à la clef des coupes budgétaires sans précédent : après les économies massives de 2015 (21 milliards d'€), il est prévu 16 nouveaux milliards d'économies pour l'année 2016 répartis comme suit : 7,4 milliards sur les dépenses de sécurité sociale, 3,5 milliards ponctionnés sur les dotations aux collectivités locales et enfin 5,1 milliards sur le budget à proprement parler de l'Etat.

C'est comme l'an dernier, économies à tous les étages qui précarisent toujours plus les citoyens les plus fragiles et cadeaux aux entreprises avec 9 milliards d'exonérations supplémentaires programmés ! Le total des mesures de soutien aux entreprises représentera bien 33 milliards en 2016 !

► Remise en cause du code du travail : le gouvernement a décidé d'assouplir le droit du travail en France qui serait soit disant trop complexe et freinerait l'emploi !...

En fait il s'agit de remettre en cause les droits collectifs des salariés en faisant primer les accords de branche et surtout d'entreprise par rapport au Code du Travail.

C'est la remise en cause des conventions collectives ! Les accords entreprise par entreprise deviendraient la norme vidant de son contenu le code du travail qui s'applique à tous.

Pour la CGT, le Code du travail est le socle minimal de garanties collectives. Il doit être applicable à tous. Les négociations au sein de l'entreprise doivent améliorer ces garanties, pas les fouler au pied !

► Casse des statuts de la fonction publique et suppressions d'emplois massives :

Dans la fonction publique, c'est un protocole d'accord censé moderniser les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations (PPCR) qui a été proposé à la signature le 30 septembre dernier aux organisations représentées au Conseil Commun de la Fonction Publique.

Alors que le dispositif vient d'être rejeté par les organisations syndicales qui représentent plus de 50% des fonctionnaires, le premier ministre avait annoncé que le gouvernement appliquera le protocole PPCR de manière unilatérale. Bel exemple de démocratie !

L'introduction générale du protocole dévoile les objectifs réels du gouvernement : développement de passerelles entre les différents versants de la Fonction Publique,

Montreuil, le 15/01/2016

**Syndicat national  
CGT Finances Publiques**

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• [www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr)

• Courriels : [cgt@dgfp.finances.gouv.fr](mailto:cgt@dgfp.finances.gouv.fr)

• [dgfp@cgt.fr](mailto:dgfp@cgt.fr)

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

réformes des règles afférentes à l'attractivité territoriale, et simplification des règles de gestion.

En clair ce protocole permettrait à terme de faciliter la mobilité fonctionnelle en harmonisant au maximum les règles de gestions des 3 versants de la Fonction Publique tant en terme de mutation, d'avancement de carrière que de rémunération.

C'est la remise en cause des statuts particuliers pour permettre la mobilité forcée.

Comment ne pas faire le lien avec les dizaines de milliers de suppressions d'emplois que nous subissons depuis plus de 10 ans, conséquence de la RGPP, de la MAP, du pacte de responsabilité et de la démarche stratégique à la DGFIP.

Enfin, les attentats qui ont endeuillé la France en 2015 sont prétextes à la mise en place de mesures liberticides comme l'instauration de l'état d'urgence, voire contraire au droit comme la déchéance de nationalité qui scandalise une grande part de l'opinion publique y compris dans le gouvernement de Manuel Valls.

**C'est dans ce contexte particulièrement nocif pour les salariés et l'ensemble de la population que la CGT Finances Publiques appelle à la grève et à manifester le 26 janvier prochain (dans le cadre d'un appel unitaire DGFIP CGT-Solidaires-FO).**

La CGT Finances Publiques propose de conjuguer les exigences revendicatives communes à l'ensemble des fonctionnaires pour un service public de qualité et l'augmentation des salaires, avec celles que nous portons ensemble depuis des mois à la DGFIP, à savoir :

- ▶ le déblocage des salaires et l'augmentation du point d'indice ;
- ▶ l'abandon du RIFSEEP et le refus de toute modulation du régime indemnitaire ;
- ▶ l'arrêt des suppressions d'emplois et la création des emplois nécessaires ;
- ▶ le comblement immédiat des vacances d'emplois ;
- ▶ le maintien du réseau de la DGFIP et l'arrêt des restructurations ;
- ▶ le maintien et le développement des missions de la DGFIP ;

- ▶ le maintien et le développement d'un service public de qualité et de proximité ;
- ▶ le maintien des statuts particuliers nationaux et du code du travail ainsi que le respect de nos droits et garanties ;
- ▶ le rejet des corps interministériels ;
- ▶ le retrait des fiches de la Direction Générale remettant en cause les mutations et affectations.

Concernant cette CAP, la gestion des affectations hors métropole et dans les TAF continue de générer un certain nombre de questions.

Notamment celle de l'ouverture de tous les postes hors métropole du réseau (FF et FGP) aux collègues des deux filières. Il est urgent qu'un groupe de travail soit ouvert au sujet des postes estampillés filière fiscale situés dans les COM ou à l'étranger, ainsi que sur l'ouverture générale des affectations aux 2 filières,

**La CGT Finances Publiques condamne le projet de réorganisation des trésoreries auprès des ambassades de France, qui prévoit la fermeture de 9 des 16 trésoreries à l'étranger.**

**Ces fermetures s'inscrivent dans la politique de remise en cause du maillage territorial à la DGFIP que la CGT Finances Publiques combat fermement.**



# COMPTE-RENDU DE LA CAP

## ☛ RÉPONSE DE L'ADMINISTRATION :

Le président de la CAP a indiqué qu'il ne répondrait pas aux propos de politique générale, mais qu'il les ferait remonter au ministre.

Concernant l'ordre du jour de la CAP, il a rappelé que l'Administration avait réuni 6 groupes de travail avec les organisations syndicales de la DGFIP pour établir des règles lisibles pour l'ensemble des agents : mise en place d'un séjour d'une durée limitée à 2 ans renouvelable une fois, mouvement ouvert aux agents en poste dans les DOM/COM...

Pour autant, l'Administration continue à écarter des mouvements les agents à moins de deux ans de la retraite au motif que la formation et l'adaptation au terrain ne permettrait pas aux agents de rendre un service optimum dans un temps trop court...

Concernant l'ouverture du mouvement aux agents issus des 2 ex administrations, le président de la CAP a indiqué que l'Administration réfléchissait à la tenue d'un groupe de travail avec les organisations syndicales sur les modalités d'ouverture aux 2 filières.

Cependant, il a d'ores et déjà précisé que l'ouverture ne serait pas totale... il a précisé la mise en place d'un pré requis du style avoir travaillé dans une structure recouvrement un certain nombre d'années... le profilage refait surface !

Sur les suppressions de trésoreries à l'étranger, le président de la CAP a affirmé que les règles de gestion seraient adaptées et que normalement il n'y aurait pas d'interruption en cours de séjour à l'étranger.

## ☛ LA CAP :

**La CAP avait à examiner les appels à candidature pour les trésoreries auprès des ambassades de France à l'Étranger. 2 postes étaient proposés, un au Gabon et un au Sénégal.**

**Était également à l'ordre du jour le projet des affectations des agents de la filière Gestion Publique sur les Communautés d'Outre Mer. 12 postes étaient proposés : 9 en Nouvelle Calédonie et 2 pour Wallis et Futuna.**

Cette année, 81 agents issus des deux filières avaient candidaté sur les postes Hors Métropole et sur les Trésoreries Françaises à l'étranger.

Les 10 collègues issus de la Filière Fiscale ont été écartés d'office des tableaux (cf réponse de l'Administration).

Pour les agents de la Filière Gestion Publique, les mouvements ont été effectués selon les règles : ancienneté administrative et pour les prioritaires en fonction de leur Centre des Intérêts Moraux et Matériels.

## TABLEAU DES COUPURES HORS MÉTROPOLÉ/COM

	Nbre de postes à pourvoir	Ancienneté administrative du dernier agent rentré
GABON	1	AAP1 6 <sup>e</sup> au 16/03/13
SENEGAL	1	AAP1 8 <sup>e</sup> au 01/06/14
NOUVELLE CALEDONIE	9	CIMM
WALLIS ET FUTUNA	2	CIMM

## ☛ LES VOTES

La CGT a voté contre le projet proposé par l'administration.

Pour la CGT Finances Publiques, l'Administration aurait dû ouvrir dès l'an dernier le mouvement hors métropole aux agents des deux filières.

**La CGT Finances Publiques condamne le projet de réorganisation des trésoreries auprès des ambassades de France, qui prévoit la fermeture de 9 des 16 trésoreries à l'étranger dont 4 au 31 août 2015 et 5 au 31 août 2017.**

**Ce sont 29 postes qui à terme seront supprimés : 3 A+, 4 inspecteurs, 13 contrôleurs et 9 agents administratifs.**

**Ces fermetures s'inscrivent dans la politique de remise en cause du maillage territorial à la DGFIP que la CGT Finances Publiques combat fermement.**

